

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 février 2023
Convocation du 21 février 2023

N° 2023_02_005

Objet : Ressources Humaines - Service mutualisé de police communale intercommunale : autorisation de recrutement

Le 28 février 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à VALLON PONT D'ARC, salle de la restauration collective, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jocelyne CHARRON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Gérard MARRON, Maryse RABIER, Yves RIEU

Pouvoirs : Antoine ALBERTI à Jean-Yvon MAUDUIT, Jocelyne CHARRON à Joëlle ROSSI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Jacques MARRON à René UGHETTO, Gérard MARRON à Patrice FLAMBEAUX, Maryse RABIER à Guy MASSOT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : abstention :

Le Président rappelle que le service mutualisé de police municipale intercommunale a été mis en place par délibération n°2018_06_004 en date du 7 juin 2018. Les membres du Bureau ont validé l'évolution de ce service et notamment l'accroissement de ces effectifs. Il est en effet indispensable de pouvoir sécuriser les interventions des agents et de pouvoir assurer une continuité de service.

Pour ces raisons qu'il est proposé de renforcer le service en autorisant le président à lancer le recrutement d'un agent à temps plein de catégorie C sur les grades de gardien brigadier ou brigadier-chef principal, afin de compléter les effectifs.

L'agent recruté devra être à jour de sa Formation Continue Obligatoire et de sa Formation Préalable d'armement.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorise le président à recruter le personnel nécessaire au fonctionnement du service mutualisé de police communale intercommunale sur les grades de gardien brigadier ou brigadier-chef principal,

Dit qu'une fois le recrutement effectué, il sera nécessaire de créer le poste correspondant.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 13/03/2023

ID : 007-200039808-20230228-2023_02_005-DE

SLO

Le Président,

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Monique Mularoni", written over a horizontal line.